

Réseau Tortues marines de Méditerranée française

Soutenu par le Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables (D.N.P.)
Tél. : 06 77 05 35 87 (Parc National de Port-Cros) - Courriel : tortues.med@free.fr

Les Tortues marines pondent sur nos côtes

Toutes les espèces de Tortues marines sont considérées comme menacées. Elles sont protégées par diverses réglementations : arrêté ministériel du 14 octobre 2005, Convention de Washington ou CITES...

Le Réseau Tortues marines de Méditerranée française est chargé par le Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables (Direction de la Nature et des Paysages) de recenser les observations, captures, échouages, ainsi que tout événement particulier, concernant les Tortues marines sur les côtes françaises de Méditerranée.

La Tortue Caouanne, *Caretta caretta*, était considérée comme ayant vraisemblablement pondu en Corse (des indications sont connues pour les années 1923, 1928 et 1930). Fin novembre 2002, la découverte des restes d'un nid près de Porto-Vecchio (Corse du Sud) en a fourni la confirmation. Pour la première fois, un nid de Tortue marine a été découvert en France continentale sur la côte du Var pendant l'été 2006. Même s'ils sont exceptionnels, ces événements sont d'un grand intérêt scientifique. Si, comme on peut l'envisager, ils venaient à se reproduire, il serait indispensable que les chercheurs concernés soient avertis.

La saison de ponte des Tortues marines s'étale d'avril à septembre et varie selon les régions (juin-septembre en Méditerranée orientale). La durée de l'incubation est de l'ordre de 60 à 75 jours, mais elle peut durer jusqu'à 90 jours dans les régions septentrionales. Le plus souvent, la ponte a lieu la nuit. Lorsqu'une Tortue marine vient pondre sur une plage, elle laisse une trace large de 50 à 80 cm environ et rappelant celle d'un engin chenillé. Ces traces s'atténuent dans la matinée avec le dessèchement de la surface du sable et disparaissent sous l'effet du piétinement.

Les techniciens chargés du nettoyage des plages ainsi que les promeneurs ou les baigneurs matinaux sont susceptibles de découvrir ces traces. Si c'est le cas, alertez le Réseau (Téléphone : 06 77 05 35 87, ou courriel : tortues.med@free.fr).

Merci pour votre collaboration.



Traces laissées par une Tortue marine venue pondre sur une plage de Crête
(photo Hadjichristophorou et Demetropoulos, 1995).

Réseau Tortues marines de Méditerranée française

Soutenu par le Ministère de l'Écologie et du Développement durable
Direction de la Nature et des Paysages – Groupe « Tortues marines »

Tél. 06 77 05 35 87 (Parc National de Port-Cros) - Courriel : tortues.med@free.fr

En 1991, la « Direction de la Nature et des Paysages » a créé le « Groupe Tortues marines ». Par la suite, le « *Plan d'Action en faveur des Tortues Marines* » a été mis en place et, en 1993, un « *Cahier des Charges* », déterminant plusieurs orientations d'études intéressant les Tortues marines sur les côtes de France métropolitaine et d'Outre-Mer, a été élaboré.

Parmi les sujets prévus, figurait le recensement des données éparses concernant les côtes françaises de l'Atlantique et de la Manche, d'une part, et de la Méditerranée, d'autre part. Ces recensements permettant d'assurer un suivi des populations, ou même pouvant constituer un réseau de veille ou d'alerte, il était intéressant de les poursuivre. Un réseau d'observateurs émanant du Réseau « *Échouages de Cétacés* » fonctionnait sur les côtes françaises de l'Atlantique et de la Manche et un réseau similaire a été progressivement mis en place sur les côtes françaises de Méditerranée à partir de 1996.

Le « *Réseau Tortues marines de Méditerranée française* » est une structure (couverte par la S.H.F., *Société Herpétologique de France*, association agréée au titre de la Loi de 1976 sur la Protection de la Nature) dont les membres sont bénévoles et leur disponibilité est soumise aux contraintes ou aux obligations de la vie professionnelle de chacun.

Ce réseau a pour mission de rassembler les informations concernant les Tortues marines sur les côtes françaises de la Méditerranée et d'assurer l'exploitation scientifique des animaux qui y parviennent. Dans le cas des individus vivants, l'intervention consiste à les relâcher après marquage ou après des soins adaptés si c'est nécessaire. Pour les animaux morts, l'exploitation scientifique consiste en une dissection pour effectuer les prélèvements nécessaires aux analyses ou une autopsie pour essayer de déterminer les causes de la mort. Dans tous les cas l'identification et les caractéristiques des spécimens sont relevées et les observations sont notées sur une fiche d'observation.

Un rapport annuel des observations est adressé à la D.N.P. (*Direction de la Nature et des Paysages*), au S.P.N. (*Service du Patrimoine Naturel* au Muséum national d'Histoire Naturelle de Paris), aux DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) et aux Préfectures des départements de chacune des trois Régions (Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse) ayant délivré, après avis du C.N.P.N. (*Conseil National pour la Protection de la Nature*), les autorisations d'intervention sur ces espèces protégées.

Lorsqu'une observation est suffisamment pertinente, un article ou même une publication spécifique peut être réalisé comme cela a été le cas pour la ponte de la Caouanne en Corse et pour la première observation de la Tortue de Kemp sur les côtes françaises de Méditerranée. Des communications dans des réunions scientifiques, des conférences, des rapports ont déjà été réalisés par les membres du réseau.